

## EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU BULLETIN OFFICIEL DES DÉCISIONS SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF

Numéro de dossier	Date de décision
<i>Réf : 2019090025</i>	<i>02/12/2019</i>

*Référence de la décision : A/PM/2019-11-660*

### **Délivrance de l'agrément de l'organisme de formation de SNCF Mobilités - Université du Service :**

A été délivré, l'agrément de l'organisme de formation de SNCF Mobilités - Université du Service afin de dispenser des formations aux tâches essentielles pour la sécurité suivantes :

- Tâche G : Assurer la sécurité d'un train, ou d'un convoi du gestionnaire de l'infrastructure ;
- Tâche H : Commander un manœuvre ;
- Tâche I : Utiliser des installations de sécurité simple ;
- Tâche K : Réaliser un essai de frein ;

Cet agrément est valable jusqu'au 2 décembre 2024.